



Aux membres de l'APPOPS

APPOPS – NEWS No 3 > Juillet 2008

Chère et Cher Collègue,

Le comité de l'APPOPS n'est pas encore en vacances et vous propose quelques nouvelles de ses activités.

Une première information d'importance concerne l'assemblée générale annuelle puisque le comité a décidé de déplacer la date

L'Assemblée générale de l'APPOPS se tiendra le

5 novembre 2008 à 20 heures au Buffet de la Gare, Lausanne

Merci de réserver cette date !

Etat des lieux de l'APPOPS

Le comité se réunit régulièrement et se réjouit des nouvelles demandes d'adhésion qui nous parviennent au rythme d'une dizaine par mois. Nous constatons que les membres sont principalement issus de la Romandie avec notamment un certain succès dans le canton de Vaud.

Nous sommes ravis que Stefan Wenger ait accepté de participer au comité en tant qu'invité. Grâce à son engagement, il contribue au développement de l'APPOPS dans le canton de Genève. Pour la Suisse alémanique, Agnès von Wyl participe aux séances du comité, elle s'est proposée de nous seconder pour renforcer la représentation de l'APPOPS en Suisse alémanique. Pour l'instant, le comité a décidé de favoriser l'ancrage de l'APPOPS dans cette région en intégrant les psychologues alémaniques au comité de l'APPOPS. Quelle structure aura l'APPOPS au niveau national à l'avenir ? La discussion sera certainement débattue lors de l'assemblée générale.

Workshop de la FSP sur la psychothérapie par Gisèle Santschi

A peine constituée, l'APPOPS a été associée au travail mis en place par la FSP pour réfléchir à la manière dont pourrait être représentée et soutenue la psychothérapie effectuée par les psychologues. Des journées de travail ont été agendées auxquelles ont été conviées les associations de psychothérapeutes membres de la FSP. Deux représentants par association étaient invités ; pour l'APPOPS Josiane Charmillot et Gisèle Santschi ont été déléguées.

A ce jour, trois journées de travail ont déjà eu lieu à Berne depuis décembre 2007, une prochaine est prévue en septembre 08. Jusqu'ici, deux axes ont été dégagés : celui de la représentation des psychothérapeutes au sein de la FSP (qui va dans le sens de la constitution au sein de la FSP d'une section de psychothérapeutes) et celui du positionnement des psychothérapeutes psychologues sur la question des types de prestations et de leur remboursement.



Lors des discussions autour de ce second axe, la position minoritaire de l'APPOPS est apparue clairement et les déléguées ont dû argumenter avec énergie pour faire valoir la spécificité d'une psychothérapie axée sur le sens des symptômes et l'approche globale. Par ailleurs, il a fallu faire face à la « modération » tendancieuse de l'animateur économiste (M. Oggier, choisi par la FSP) et ses invités qui orientaient sans cesse les débats vers des critères économiques de marketing et de rentabilité.

Après trois journées de travail, la tendance est d'aller vers un positionnement en vue d'introduire la psychothérapie par les psychologues dans l'assurance de base, mais les modalités et mesures à prendre sont loin de donner lieu à un consensus entre les délégués des différentes associations de psychothérapeutes. Les déléguées de l'APPOPS restent attentives à ce que soient défendus les intérêts de ses membres conformément aux statuts impliquant de soutenir l'approche psychanalytique, son éthique et ses fondements.

Contacts avec l'EFPP et l'ASREEP

Myriam Vaucher et Raphaël Gerber ont rencontré Miriam Fridman-Wenger, membre du comité EFPP Suisse romande. L'entretien a été fructueux et fut l'occasion pour les deux représentants de l'APPOPS de faire part de notre vision politique. L'APPOPS est invitée à faire connaître ses buts et objectifs par un courrier de présentation. Le comité a décidé de maintenir des contacts réguliers entre l'APPOPS et l'EFPP Suisse romande.

Myriam Vaucher a également des contacts informels avec Christiane Ruffieux, membre de l'ASREEP. Des contacts plus formels entre nos deux associations seront à organiser d'ici l'automne.

Nouvelles de la FSP : Assemblée des délégués et journée des présidents

En mai dernier, l'assemblée des délégués de la FSP a approuvé, après un long processus de discussion et d'échanges, de nouveaux statuts. En dehors d'un dépoussiérage bienvenu des statuts, restés presque inchangés depuis la création de la FSP en 1987, la nouveauté marquante se situe principalement dans le poids nouvellement donné à la Conférence présidentielle des associations affiliées. En effet, de partenaire avec avis consultatif, la Conférence présidentielle devient une chambre avec un pouvoir décisionnel : budget annuel, choix dans la politique professionnelle à court terme. Ces statuts devraient permettre un fonctionnement plus transparent et plus efficace de la fédération.

Crise interne à l'Association Suisse des Psychothérapeutes ASP/SPV

En mars 2008, l'assemblée générale de l'Association Suisse des Psychothérapeutes a pris la décision de modifier à nouveau ses critères d'admission. En effet, les psychothérapeutes ASP non psychologues ont remis en question la politique récente de l'ASP qui introduisait l'obligation d'une formation de base en psychologie ou en médecine pour la pratique de la psychothérapie. Ce revirement a provoqué la démission du président de l'ASP, Thomas Maerki. En prenant une telle position, l'ASP prend une option qui va à l'encontre du projet de Loi sur la psychologie au risque de mettre également en danger une politique unitaire menée jusqu'à ce jour par les associations professionnelles pour soutenir l'introduction de la Lpsy.



Association des Psychologues et des Psychothérapeutes
d'Orientation Psychanalytique de Suisse

Schweizerischer Psychologen- und Psychotherapeutenverband
Psychoanalytischer Richtung

Suite à ces évènements, le comité FSP propose, depuis juillet 2008, la reconnaissance du titre de psychothérapeute ASP pour les psychologues ayant le standard FSP. Les psychothérapeutes ASP peuvent ainsi obtenir leur titre de spécialiste en psychothérapie FSP (coûts CHF 80.-) jusqu'à la fin 2009 sans embarras administratif. Cette facilitation est une opportunité pour l'APPOPS, car de nombreux psychologues d'orientation psychanalytique sont membres de l'ASP et il se peut que l'APPOPS les intéresse.

Psychothérapie et cadre légal

Dans la mesure où la psychothérapie et la psychologie clinique sont remboursées par les caisses maladie, le comité de l'APPOPS s'engage auprès des autorités en participant autant que possible aux rencontres avec des représentants des assurances sociales et autres instances officielles.

Le comité de l'APPOPS suit également de très près le dossier Tarmed en lien avec Santéuisse puisque de nombreux psychologues et psychothérapeutes travaillent dans les institutions psychiatriques ou en cabinet en psychothérapie déléguée.

Concernant le suivi psychothérapeutique dans le cadre d'un traitement de psychiatrie intégrée (TPPI), certaines caisses maladie demandent systématiquement un rapport médical lorsque le suivi est réalisé par un psychologue. Nous allons souligner cette incohérence.

Liste des membres

L'idée de mettre en ligne la liste des membres de l'APPOPS n'a pas récolté le succès escompté. La liste actuelle est très incomplète : les membres qui souhaitent paraître sur le site internet de l'APPOPS www.appops.ch sont priés de contacter josiane.charmillot@mac.com.

Au nom du comité de l'APPOPS, je vous souhaite de belles vacances ensoleillées et vous adresse mes très cordiales salutations.

Votre Présidente
Josiane Charmillot